Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial

Exercice 2024

Le document présente la manière dont la société de gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour le compte de l'ensemble des OPC qu'elle gère en accord avec la politique de vote mise en place sur l'année 2024.

Cette politique est disponible sur le site internet de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2024, Cybèle Asset Management a exercé ses droits de vote pour la quasi-totalité des actions françaises détenues, soit 30 assemblées générales totalisant 62,8m€, sur un total de 64m€.

Cybèle a voté contre une ou plusieurs des résolutions proposées aux actionnaires au cours de 20 d'entre elles. Sur un total de 697 résolutions présentées par les sociétés, Cybèle a voté :

- Positivement à 633 reprises
- Négativement dans 64 cas

Dans plus de la moitié des cas (34 cas), les votes « contre » ont été exercés dans des situations d'opération financière ou de dispositif anti-OPA, sur des résolutions dont les modalités n'étaient pas conformes aux recommandations de l'AFG en la matière.

Dans 16 cas, Cybèle a voté contre une proposition de rémunération des dirigeants, dont les modalités n'étaient pas conformes aux recommandations de l'AFG en la matière.